

VIE ÉTUDIANTE

ETUDIANTS SALARIÉS, QUELLES CONTRAINTES POUR QUELS EFFETS ?

Dossier de veille





DÉLÉGATION TERRITOIRES & PARTENARIATS
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC

Coordination

Usages & Expérimentation / Temps & Modes de vie
Lucie Verchère

Analyse & Rédaction

Caroline Januel, membre du réseau de veille de la DPDP

Conception & Mise en page

Unité Veille et diffusion

Impression

Métropole de Lyon / Service de la Reprographie

Juin 2020

Crédit illustrations : Adrien Coquet, Noun Project

SOMMAIRE

1. Profils des étudiants salariés	5
Tendances générales.....	5
Emplois du temps des étudiants.....	5
Des trajectoires étudiantes très diverses	6
2. Quels emplois ? Le cumul emploi/études prend des formes variées	7
L'emploi étudiant est souvent exercé en CDD et à temps partiel et très partiel	7
Plus de la moitié des emplois exercés par les étudiants ont un lien avec les études suivies.....	8
3. Pourquoi travailler ? Le salariat étudiant et leurs ressources.....	9
Quelques données sur les ressources des étudiants	9
La place de l'emploi salarié dans les ressources.....	9
L'impact des difficultés financières sur le recours à l'emploi.....	10
Travailler ne suffit pas à lever les difficultés financières	11
Les pièges des petits boulots	11
Travailler pour expérimenter, affiner un projet professionnel ou se professionnaliser	11
4. Effets du travail salarié : des risques sur la réussite des études au cas par cas.....	12
Travailler –modérément– pourrait jouer favorablement ou être sans effet sur la réussite	12
Travailler est un atout si et seulement si l'activité concerne un domaine proche de ses études	12
Les autres facteurs entrant en jeu sur la réussite de l'étudiant salarié	12
Interruption d'études des étudiants salariés : l'activité n'est pas la seule responsable	13
5. Effets du travail sur les manières d'étudier	14
Le travail change la manière d'étudier	14
Le travail diminue d'abord le temps des loisirs, puis le temps d'étude.....	14
Le travail augmente l'absentéisme, l'université s'adapte peu aux étudiants salariés	14
Une conciliation études-emploi difficile mais qui oblige à mieux s'organiser.....	15
Le travail régulier : un frein aux séjours d'études à l'étranger.....	15
6. Regard critique des étudiants salariés sur leurs études universitaires	15
Le travail étudiant ne suffit pas à expliquer la satisfaction/l'insatisfaction vis-à-vis de ses études	15
Les étudiants salariés doutent davantage de l'utilité des études.....	15
Les étudiants salariés estiment l'adaptation de l'université insuffisante	15
7. Quand l'enseignement supérieur s'adapte aux étudiants salariés.....	16
Les aménagements d'emplois du temps : une fausse bonne idée ?.....	16
Contraintes temporelles des étudiants salariés, quelles adaptations pédagogiques ?	16

8. Quand le travail s'adapte à l'étudiant.....	18
Pas de contrat de travail spécifique, excepté la possibilité d'un temps très partiel	18
L'ubérisation de l'emploi étudiant	18
Le statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE)	19
9. La santé des étudiants salariés	20
10. Sources	21

1. PROFILS DES ÉTUDIANTS SALARIÉS

■ Tendances générales

Un étudiant¹ sur deux environ travaille tout en poursuivant ses études : 49 % en 2010, 45 % en 2013 et 46 % en 2016 (enquête Conditions de vie, OVE).

Parmi ces activités rémunérées :

- 30 % sont des stages ou des formations en alternance. Ce pourcentage est relativement stable depuis 2010. Ce chiffre est beaucoup plus élevé dans d'autres pays européens où l'apprentissage et l'enseignement à temps partiel sont beaucoup plus développés (Boisson-Cohen et al., 2017).
- Les autres activités (70 %) sont extrêmement diverses en termes de durée, de régularité et de lien avec les études (Belghith, 2015).

Comment expliquer les différences importantes entre les chiffres de l'OVE et ceux de l'Insee ?

D'après l'OVE, 46 % des étudiants travaillaient en 2016.

D'après l'Insee, parmi les 2,4 millions d'étudiants de 18 à 29 ans en France métropolitaine, près de 23 % sont actifs² au sens du Bureau international du travail (BIT), en moyenne de 2013 à 2015, soit 552 000 personnes : 24 % des étudiants et 22 % des étudiantes (enquête Emploi de l'Insee). Ces chiffres sont obtenus grâce au recensement de la population réalisé en début de chaque année, à une date donnée : ils ne prennent pas en compte les jobs d'été, ni les étudiants en stage au 2^e trimestre. En outre, les collectivités (cité universitaire, foyer) ne sont pas interrogées dans l'enquête.

La part des jeunes exerçant un emploi croît rapidement avec l'avancée en âge :

8 % à 18 ans, 26 % à 22 ans et 41 % à 25 ans (Dares, 2017).

Les activités rémunérées des étudiants sont extrêmement diverses : activité exercée tout ou partie de l'année, uniquement l'été, en parallèle aux études, au moins en partie liées à leurs études (stage, vacation dans un laboratoire, internat hospitalier, etc.), régulière ou occasionnelle (Dares, 2017).

Le taux d'emploi, quant à lui, est plus faible en début d'année scolaire d'octobre à mars (environ 21 %), puis **plus intense au printemps en raison des stages** (25 % d'avril à juin) **et pendant les vacances d'été** du fait d'emplois occasionnels (26 % de juillet à septembre) (Dares, 2017).

■ Emplois du temps des étudiants

	Étudiants n'exerçant pas d'activité rémunérée	Étudiants exerçant une activité rémunérée
Cours	20 h / semaine	18 h / semaine
Travail personnel	15 h / semaine	13 h / semaine
Loisirs	11 h / semaine	12 h / semaine (*)
Activité rémunérée	–	9 h / semaine

Enquête : Conditions de vie des étudiant-e-s 2016 (OVE). Champ : étudiant-e-s inscrit-e-s en licence et master (n = 43 235). (*) : contredit l'enquête « Salariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie » OVE (2019)

1. On désignera par étudiant toute personne inscrite dans une formation formelle de l'enseignement supérieur (Insee).

2. Les actifs occupés regroupent toutes les personnes ayant exercé une activité rémunérée (y compris ceux qui sont en congé ou en arrêt maladie et les militaires du contingent) au cours d'une semaine de référence, semaine précédant juste l'interrogation du ménage. Parmi les personnes qui ne sont pas comptabilisées en actifs occupés, celles qui recherchent activement un emploi et qui sont disponibles pour travailler sont comptabilisées comme chômeurs. Enfin, les personnes qui ne sont ni actives occupées ni chômeuses sont classées en tant qu'inactifs.

Des différences importantes existent entre les étudiants salariés selon les filières :

- ceux inscrits dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation travaillent le plus en moyenne 12 h / semaine, puis les étudiants en lettres et SHS 11 h / semaine, puis les étudiants en droit/économie 10 h / semaine ;
- ceux travaillant le moins sont les étudiants des écoles d'ingénieurs et des sections de techniciens supérieurs (5 h /semaine).

Concernant les absences aux enseignements, 40,7% des étudiants (salariés ou non) donnent comme raison l'activité professionnelle (OVE, 2016).

■ Des trajectoires étudiantes très diverses

D'après l'étude longitudinale de l'OVE, ayant suivi sur 3 ans un échantillon d'étudiants inscrits à l'université en 2013, une majorité d'étudiants se consacre à leurs études à temps plein pour accéder au marché au travail (trajectoire-type 1). Qu'en est-il des autres ? Ceux qui travaillent dès le baccalauréat en poche, ceux qui exercent une activité à partir du Master, ceux qui interrompent leurs études temporairement ou durablement...

Les 8 trajectoires-types (données 2016) et les principales caractéristiques des étudiants concernés

Trajectoire-type des étudiants durant les 4 années d'observation d'étudiants	% d'étudiants concernés	Caractéristiques par rapport à la trajectoire 1 et opinions des étudiants en 2013
1. Parcours linéaires d'études à temps plein (interruptions très rares des études pour une activité salariée)	45 %	Un quart des étudiants estiment avoir des ressources insuffisantes ou très insuffisantes. 24 % se disent pessimistes ou très pessimistes pour leur débouché professionnel.
2. Parcours combinant des études et un travail salarié récurrent inférieur à un mi- temps	13 %	Les étudiants sont plus souvent issus de lettres-sciences humaines (que de parcours sciences ou droit-économie-gestion). Ils se trouvent plus fréquemment en Ile-de-France. Leur père est moins fréquemment cadre. Ils sont en général issus de famille nombreuse. Les femmes sont un peu surreprésentées. 21 % se disent pessimistes ou très pessimistes pour leur débouché professionnel.
3. Parcours d'études à temps plein arrêtées en 2015 pour entrer sur le marché du travail	8,5 %	Il s'agit majoritairement d'étudiants inscrits en L3 en 2013. 18 % se disent pessimistes ou très pessimistes pour leur débouché professionnel

4. Parcours d'étudiants salariés (travail à mi-temps) reprenant des études à temps plein	4 %	Profil proche de l'ensemble de la population. 34 % se disent pessimistes ou très pessimistes pour leur débouché professionnel.
5. Parcours de basculement de situations d'études à temps plein vers des situations combinant emploi à mi-temps et études (transition inverse du parcours 4)	10 %	Profil proche des étudiants du parcours 1. 27 % se disent pessimistes ou très pessimistes pour leur débouché professionnel.
6. Parcours d'interruption quasi-immédiate des études pour accéder à l'emploi	7 %	Il s'agit logiquement pour la moitié d'étudiants titulaires d'une licence professionnelle. La moitié de ces étudiants déclaraient des difficultés financières trois ans auparavant en 2013. 18 % se disent pessimistes ou très pessimistes pour leur débouché professionnel
7. Parcours de travail récurrent, au moins à mi- temps, tout au long des études	9 %	Moins souvent boursiers, ils habitent plus souvent en couple en 2013 et résident en région parisienne (besoins financiers importants). Ils sont plus fréquemment inscrits en lettres- sciences humaines. 1 sur 5 déclaraient des difficultés financières trois ans auparavant en 2013 (comme s'ils considéraient leurs activités salariées intégrées à leur budget).
8. Parcours d'arrêt quasi-immédiat des études, suivi de situations prolongées « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation »	4 %	46 % déclaraient des difficultés financières trois ans auparavant en 2013.

2. QUELS EMPLOIS ?

Le cumul emploi / études prend des formes variées

■ L'emploi étudiant est souvent exercé en CDD et à temps partiel et très partiel

Plus d'un tiers des étudiants actifs occupés ont un contrat à durée déterminée (CDD) ou un contrat d'intérim (37 %) (Dares, 2017).

Les étudiants qui travaillent, pour pouvoir suivre leurs études, déclarent plus souvent choisir d'occuper **des contrats courts** (CDD, contrat saisonnier ou contrat d'intérim) que les actifs occupés du même âge et l'ensemble des actifs en emploi : respectivement 65 % contre 23 % et 22 % (Dares, 2017).

En lien avec les types d'emplois exercés, qui sont plus souvent des emplois du secteur tertiaire, et avec la possibilité de cumul de l'activité avec la formation, 53 % des étudiants en emploi, hors stagiaires et apprentis, travaillent **à temps partiel**. Cette proportion est relativement importante comparée aux jeunes actifs et à l'ensemble des actifs en emploi (respectivement 16 % et 18 %) (Dares, 2017).

Ils travaillent aussi selon une quotité plus faible que les autres actifs à temps partiel : **plus de la moitié** travaillent moins d'un mi-temps et 18 % juste un mi-temps.

■ Plus de la moitié des emplois exercés par les étudiants ont un lien avec les études suivies

En 2015, pour 56 % de ces étudiants, l'activité exercée a un lien avec les études :

- **29 % sont en apprentissage.** Depuis la loi Séguin du 23 juillet 1987, l'apprentissage s'est ouvert à tous les niveaux de formation. Il est particulièrement répandu dans les sections de techniciens supérieurs, les écoles d'ingénieurs et, dans une moindre mesure, les instituts universitaires de technologie. L'apprentissage est plutôt masculin avec seulement 39 % de filles alors qu'elles sont plus nombreuses dans l'enseignement supérieur. L'apprentissage est surtout présent dans les entreprises et les associations (93 % des apprentis), moins développé dans les entreprises publiques et la fonction publique, bien qu'en progression.
- **9 % en stage.** Les stages sont de plus en plus fréquents avec l'avancée des études et dans les formations professionnalisantes (licences et masters professionnels, écoles d'ingénieurs et de commerce). Les stagiaires sont souvent présents dans les entreprises privées et les associations (70 % des étudiants en stage) et dans les secteurs de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale et des activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien.
- **11 % sont « salariés étudiants ».** Cela concerne les étudiants avancés dans leurs études (26 ans en moyenne), notamment ceux du 3^e cycle de santé (médecine, pharmacie ou odontologie) et ceux attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER). Ces étudiants, par rapport aux autres étudiants en emploi, effectuent un nombre élevé d'heures par jour (médiane de 8 heures sur 5 jours) et travaillent souvent tard le soir, la nuit, le samedi et le dimanche.
- et **6 % ont une autre activité en lien avec les études.**

En 2015, les activités non liées aux études (44 %) peuvent être réparties selon trois groupes :

- **Les activités exercées de manière régulière (27 %).** Il s'agit des professions d'employés de commerce, de personnel des services directs aux particuliers (serveur...), d'enseignants de cours particuliers, de surveillants ou d'employés administratifs d'entreprise. 52 % des étudiants concernés sont en CDI et 45 % en CDD et la plupart en temps partiel. Mais la charge horaire reste lourde : 66 % des étudiants travaillent au moins 3 jours par semaine et 73 % ont des journées de plus de 5 heures travaillées par jour. Les étudiantes sont plus représentées que les étudiants. Les étudiants en lettres, art, langues étrangères, éducation, enseignements généraux et dans les services sont particulièrement concernés par ce type d'activité. Les étudiants occupant de tels emplois sont plus âgés que ceux occupant des emplois occasionnels (23 ans en moyenne contre 21 ans), ont plus souvent un logement indépendant et vivent plus souvent en couple. La probabilité d'occuper un emploi régulier augmente avec l'âge à partir de 20 ans et est plus élevée pour les étudiants « décohabitants ».
- **Les activités occasionnelles, telles que les jobs d'été (14 %).** Pendant l'été, il s'agit principalement d'emplois d'animateur, d'employé administratif d'entreprise, d'employé de commerce (caissier, vendeur...), de personnel des services directs aux particuliers (serveur...) ou d'ouvrier non qualifié de type industriel (manutentionnaire). Ces emplois sont le plus souvent à temps complet, plus de 3 jours par semaine et plus de 5 h par jour. En dehors des mois d'été, les activités sont davantage exercées à temps partiel : 15 h / semaine en moyenne, souvent le soir et le week-end. Il s'agit d'emplois d'employés de commerce, personnel des services directs aux particuliers (serveur...), de surveillants, d'enseignants de cours particuliers. Ces activités concernent davantage les étudiantes en raison du baby-sitting qui reste une activité très féminine. Ces étudiants exercent ces activités occasionnelles en-dehors de l'été en CDD (45 %), CDI (43 %) et en intérim (8 %). Ces activités occasionnelles concernent plus souvent des étudiants de moins de 24 ans et ceux qui vivent encore chez leurs parents.
- **et les autres activités non liées aux études (3 %) (Dares, 2017).**

3. Pourquoi travailler ?

Le salariat étudiant et leurs ressources

Globalement, 39 % des étudiants en 2016 pensent que des raisons d'ordre financier pourraient bloquer leurs études. Mais cette inquiétude monte à 57 % pour ceux ayant travaillé plus d'un mi-temps (trajectoire 7) et 45 % pour ceux ayant travaillé moins d'un mi-temps (trajectoire 2) (Béduwé et al., 2019).

■ Quelques données sur les ressources des étudiants

Les revenus des étudiants proviennent de différentes sources : revenus directs (rémunération d'un travail, bourses, aides au logement...) et indirects (frais payés par les parents). **Le revenu moyen d'un étudiant s'élevait en 2016 à 837 euros** d'après l'enquête réalisée par l'OVE sur un large échantillon. Mais cette moyenne couvre **une très grande disparité** :

- **En fonction de l'âge.** La situation financière des étudiants évolue rapidement avec l'âge : moins de 600 euros jusqu'à 19 ans, près du double à 26 ans (Galland, 2019).
- **En fonction des inégalités liées au milieu social** qui sont importantes (Castell, Portela et Rivalin, 2016) et se sont accrues avec la démocratisation de l'enseignement supérieur. Celui-ci concerne à présent plus de 50 % d'une classe d'âge. « Bien que les jeunes en études soient ceux qui perçoivent le plus d'aides, que ce soit de la part de la famille ou via les aides publiques, par rapport à l'ensemble des 18-24 ans, il demeure qu'un étudiant enfant de cadre ou de profession libérale sera d'une part plus souvent aidé par sa famille, et percevra d'autre part, un montant deux fois supérieur » (Béduwé et al., 2019).
- **En fonction des situations familiales.** Les vulnérabilités économiques sont exacerbées pour les étudiants étrangers, en particulier ceux venus sans financement, souvent originaires des pays du Sud et disposant d'un faible soutien de leur famille, et les mères étudiantes qui doivent composer avec les disponibilités de garde et tous les autres impératifs liés à l'éducation d'un enfant (Cordazzo, Guégnard et Landrier, 2019).

Enfin, plusieurs auteurs (cités dans OVE, 2019) attirent l'attention sur les indicateurs de vulnérabilité à prendre en compte. « Les indicateurs de vulnérabilité économique (déclarer se restreindre, avoir un découvert bancaire, piocher dans des économies, demander une aide exceptionnelle à la famille) peuvent se révéler ambigus en ce sens qu'ils peuvent tout autant indiquer une aisance qu'une précarité ». **Mieux vaut privilégier les conséquences ou les choix contraints qui résultent de la vulnérabilité économique tels que : déclarer des difficultés importantes, demande une aide aux services sociaux ou au CROUS, renoncer à des soins, travailler de manière contrainte.** « Sur la base de ces critères, ce sont les étudiants les plus indépendants (les salariés contraints), ceux issus des classes populaires ainsi que ceux qui ne perçoivent que la bourse d'État sans autres aides ou encore ceux qui ne perçoivent aucune aide qui apparaissent être les plus vulnérables ».

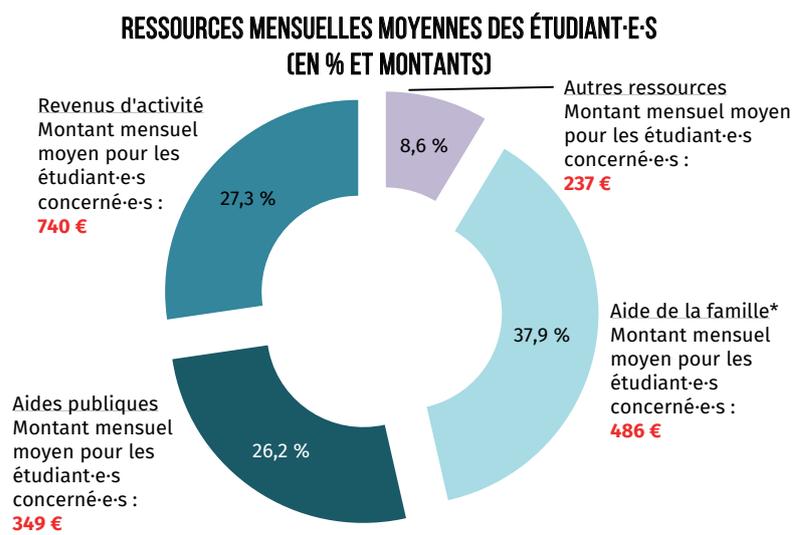
■ La place de l'emploi salarié dans les ressources

Les aides familiales et les aides publiques sont les principales sources de financement au budget total des étudiants : elles représentent la moitié ou plus du budget total. À l'inverse, le prêt étudiant et la participation du conjoint ne sont que rarement des sources de financement. **Les raisons financières expliquent presque toujours la recherche d'une activité salariée en parallèle des études.**

En 2016, les revenus d'activité représentaient en moyenne 27% des ressources des étudiants. Mais la dépendance aux revenus d'emploi est en revanche très variable. Parmi les étudiants déclarant des revenus d'emploi en 2015-2016, ces revenus constituent :

- l'intégralité du budget total pour 10,5 % d'entre eux,
- de 75 à 99 % pour 18,5 % d'entre eux,
- de 50 à 75 % pour 26,5 %,
- de 25 à 50 % pour 27,7 %,
- et moins de 25 % du budget pour 17 % des étudiants (Béduwé et al., 2019).

La part des revenus d'emplois dans le budget total tend à augmenter d'une année sur l'autre.



Enquête **Conditions de vie des étudiant-e-s 2016** - OVE
Champ : ensemble des étudiant-e-s (n = 46 340).
Lecture : l'aide de la famille représente 37,9 % des ressources mensuelles moyennes des étudiant-e-s ; pour les étudiant-e-s concerné-e-s, le montant mensuel de cette aide est de 486 €.
 * Aides directes (versées à l'étudiant-e) et aides indirectes (dépenses de l'étudiant-e directement prises en charge par la famille).

■ L'impact des difficultés financières sur le recours à l'emploi

De plus en plus d'étudiants en difficultés travaillent

Les enquêtes de l'OVE montrent une augmentation de la part d'étudiants salariés entre 1997 et 2006, cette augmentation est plus forte chez les étudiants décohabitants et autonomes financièrement. En 2016, deux étudiants sur trois déclarent rencontrer des difficultés financières, et celles-ci tendent à s'accroître par la suite. Ces difficultés motivent le recours à l'activité salariée pour certains d'entre eux.

La part occupée par le salariat dans le budget tend à s'accroître elle aussi au fil du temps. Mais rappelons qu'il est rare que le travail salarié contribue seul au budget des étudiants (cf aides familiales ou publiques).

Mais le travail salarié n'est pas toujours l'option choisie par les étudiants.

Pour améliorer sa situation, l'étudiant peut se tourner vers d'autres solutions : rechercher une formation financée, contracter un prêt bancaire, renoncer aux études durant une année et travailler pour faire des économies nécessaires à la poursuite d'études dans de meilleures conditions.

La première raison avancée pour expliquer le choix de ne pas travailler est le manque de temps, puis le souhait de se consacrer entièrement à leurs études, « quitte à endurer des privations et des difficultés financières » (Béduwé et al., 2019).

En bref, les étudiants en difficultés économiques doivent procéder à divers arbitrages :

- Le choix de la poursuite d'études malgré des conditions de vie difficiles vs le choix de l'arrêt des études à causes des conditions de vie difficiles.
- Le choix de réussir les études sans activité rémunérée et avec des revenus limités vs le risque d'une activité rémunérée qui distrair des études et des examens.
- Le choix d'arrêter ou non momentanément les études pour exercer une activité rémunérée dans la perspective de reprendre ses études dans de meilleures conditions.

■ Travailler ne suffit pas à lever les difficultés financières

Les étudiants salariés en 2016 ont rencontré des difficultés financières et citent comme **principaux domaines de privation : la vie sociale (46 % d'entre eux), les loisirs et la culture (39 %), le logement (35 %), la nourriture (33 %), le transport (32 %), les vêtements (29 %) et la santé (27 %)** (Bédoué et al., 2019).

Le manque de ressources oblige à des arbitrages et à limiter des activités au bénéfice d'autres jugées prioritaires. Leurs témoignages indiquent que leurs ressources sont en priorité destinées au logement puis à la nourriture. Lorsqu'il y a arbitrage, la vie sociale et les loisirs sont alors considérées comme superflues, ce qui n'est pas sans conséquence. « Le cercle de relations est parfois restreint et contraint, voire circonscrit à des relations issues du même milieu socio-économique » (Bédoué et al., 2019).

Qui plus est, selon le baromètre Eurostudent, 6 % des étudiants français déclaraient avoir des difficultés financières très importantes en 2016, contre 9 % en moyenne pour les étudiants européens.

■ Les pièges des petits boulots

« Les étudiants d'origine populaire tendent à se retrouver avec des missions qui ne sont pas directement liées à leurs études : des emplois d'ouvriers ou d'employés de commerce, exercés de façon intensive, et qui présentent un danger pour la suite de leurs études. C'est chez eux que l'on retrouve le plus souvent ce que j'appelle une « éternisation dans l'emploi ». **Ils s'enlisent dans un emploi occasionnel qui dure.** Ils se prennent au jeu du petit boulot. Au départ, ils affichent une forme d'entrain dans ce travail, où ils disent trouver un espace de socialisation, une seconde famille, une bonne ambiance... **Ces étudiants d'origine populaire, souvent issus des filières technologiques et professionnelles, et moins bien armés scolairement que d'autres, vont y trouver une place qu'ils ne trouvent pas forcément à l'université, d'où ils décrochent vite.** Mais dans le milieu professionnel, ils s'aperçoivent qu'il n'est pas évident de monter dans la hiérarchie, d'obtenir une évolution de travail ou un CDI. En multipliant ce type d'emplois, **ils intériorisent peu à peu leur place sur le marché du travail et font l'apprentissage de leurs positions sociales.** Loin d'y développer des compétences qualifiantes, ils y apprennent surtout à être adaptable, souriant, à arriver à l'heure, à montrer de la motivation au travail... » (Pinto, 2014).

« Les perspectives de promotion étant limitées dans ces secteurs d'activité, ils découvrent que leur faible niveau de diplôme les voue durablement à des emplois instables et non qualifiés » (Pinto, 2016).

■ Travailler pour expérimenter, affiner un projet professionnel ou se professionnaliser

Le travail rémunéré peut attirer facilement des étudiants peu motivés par leurs études (ex. parce qu'ils n'ont pas pu avoir accès à la filière de leur choix). Dans ce cas, les étudiants peuvent donner la préférence leur travail, s'en servir comme **une possibilité d'expérimenter**

différentes activités ou de mûrir un autre projet universitaire... (divers auteurs cités dans OVE, 2019). « Le travail étudiant - s'il peut être à l'origine d'un échec du fait des contraintes qu'il impose, peut également intervenir favorablement dans un processus de réorientation ou d'affirmation d'un projet professionnel » (Béduwé et al., 2019).

A contrario, prendre un emploi salarié peut aussi être motivé par le souhait **d'acquérir des compétences plus opérationnelles et de découvrir le marché du travail**. De fait, des études ont montré **le pouvoir professionnalisant des emplois étudiants**, parmi d'autres expériences de vie, au moment de l'insertion professionnelle. (Beduwé, 2019)

4. Effets du travail salarié : des risques sur la réussite des études au cas par cas

« L'exercice d'une activité rémunérée perturbe le déroulement des parcours d'études des étudiants. D'une part en diminuant, à chaque examen, les chances de valider complètement son année universitaire, d'autre part en augmentant le risque d'interruption voire d'abandon des études ; enfin, en cas de poursuites d'études, en rallongeant les parcours » (Béduwé et al., 2019). L'impact négatif d'une activité rémunérée menée parallèlement aux études sur la réussite est largement dénoncé par les travaux de recherche français et internationaux. Mais il mérite d'être examiné plus finement à l'aune de **la diversité des situations de cumul emploi-études et notamment du temps de travail et de la nature des activités**.

■ Travailler –modérément– pourrait jouer favorablement ou être sans effet sur la réussite

- Pour une activité inférieure à un mi-temps, certains travaux montrent que la probabilité de réussir aux examens augmente avec le nombre d'heures travaillées, d'autres montrent qu'elle n'aurait pas d'effet.
- **Une activité supérieure à un mi-temps serait très pénalisante** (seuil autour de 15-18h / semaine) (divers auteurs cités dans OVE, 2019).
- Enfin, l'hypothèse supposant que le travail empiète sur le temps d'études ou le temps de sommeil et empêche donc les étudiants salariés de réussir aussi bien que les étudiants à temps plein est à nuancer. Des recherches montrent **que le travail étudiant empiète davantage sur les loisirs** (écrans, activités sociales...) (divers auteurs cités dans OVE, 2019).

■ Travailler est un atout si et seulement si l'activité concerne un domaine proche de ses études

- L'activité serait favorable à la réussite aux examens si elle est liée aux études et ce, quel que soit le nombre d'heures.
- Elle serait défavorable si elle n'est pas liée aux études, mais seulement lorsqu'elle dépasse un mi-temps (Belghith, 2015).

■ Les autres facteurs entrant en jeu sur la réussite de l'étudiant salarié

Au préalable, on peut s'interroger sur la définition donnée à « la réussite » : notes, niveau d'études atteint, réussite des examens de fin d'année, poursuite d'études, ressenti des étudiants, achèvement des études au niveau souhaité... Un succès partiel aux examens peut rallonger un parcours universitaire sans pour autant conduire à l'échec. La réussite est une notion subjective.

Par ailleurs d'autres facteurs que le simple fait de travailler en plus de ces études sont susceptibles d'influer sur la réussite de l'étudiant salarié :

- **Les capacités de l'étudiant.** Pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat avec mention, le travail salarié, quelle que soit son intensité, n'impacte pas significativement ses résultats. L'impact de l'emploi salarié, quelle que soit sa régularité, est particulièrement important pour les titulaires d'un baccalauréat technique ou professionnel et pour ceux n'ayant pas choisi leur filière (Body, Bonnal et Favard, 2015, d'après une étude menée sur des étudiants en 1^{ère} année de licence).
- **La nature des activités menées et la qualité des emplois occupés** sont susceptibles d'avoir une influence mais sont rarement prises en compte.
- **L'influence de l'organisation pédagogique** (ex. rythmes universitaires, lieux individuels et collectifs de travail) et **des pratiques pédagogiques des enseignants** sur les parcours demeurent aussi des zones d'ombre (Landrier, Cordazzo et Guégnard, 2019).
- **Le tempo des rythmes universitaires, variables selon le domaine disciplinaire.** Une étude menée à l'Université François Rabelais de Tours montre que les étudiants qui réussissent le mieux sont ceux à qui l'emploi du temps offre des « pauses de midi » régulières, sans coupure importante dans la semaine entre les enseignements (Landrier, Cordazzo et Guégnard, 2019).
- **La dimension territoriale** paraît pertinente à prendre en compte également. Comme le montrent des différences de réussite entre des étudiants des STAPS de l'Université de Bourgogne et de l'antenne délocalisée du Creusot qui affiche un meilleur taux de réussite des étudiants de 1^{ère} année sans faire l'objet d'une sélection à l'entrée, d'enseignants ou de sujets d'examen différents... « Cet effet de site est lié à une logique de proximité et d'échanges avec les enseignants et les pairs et produit par une série de facteurs organisationnels et pédagogiques qui contribuent à faciliter ainsi la transition du lycée à l'université » (Landrier, Cordazzo et Guégnard, 2019).

■ Interruption d'études des étudiants salariés : l'activité n'est pas la seule responsable

La sortie sans diplôme de l'enseignement supérieur est généralement le fruit de multiples facteurs individuels, contextuels et institutionnels (Erllich, 2009 dans Béduwé et Solaux, 2018). Les effets négatifs du travail salarié sur la réussite des études sont étudiés, mais **les effets sur le décrochage sont plus rarement mis en évidence**. Lorsque l'activité rémunérée devient une ressource indispensable et que les chances objectives de réussir sont moindres, le décrochage devient-il inéluctable ? Le résultat d'un processus d'auto-sélection ? Cela reste à discuter, d'autant plus lorsque les étudiants suivent des filières pour lesquelles ils ne sont ni préparés ni motivés. Le décrochage doit être étudié aussi à la lumière de l'intérêt et du sens donné aux études. Le travail rémunéré peut attirer d'autant plus que les études ne le font pas.

Quelques données (Béduwé et Solaux, 2018) :

- Les interruptions d'études sont plus fréquentes chez les étudiants salariés.
- Les raisons données (suggérées par le questionnaire) sont très éclatées. Les étudiants qui travaillent invoquent plus souvent **les difficultés financières et le manque de motivation**. Les deux facteurs doivent être considérés. Seuls 41 % des étudiants salariés répondent oui lorsqu'on leur demande si leur activité était à l'origine de l'interruption.
- Sont en cause les inconvénients du cumul emploi-études-semaines chargées : fatigue et difficultés à répondre aux attentes universitaires, mais aussi :
 - les tensions budgétaires : nécessité absolue ou condition d'amélioration du niveau de vie

- et les tensions vocationnelles découlant du rapport à la formation et à l'emploi : le travail rémunéré révèle une inadéquation au milieu universitaire ou un besoin de professionnalisation.

« L'abandon s'inscrit dans un faisceau de causalités où le travail salarié occupe une place importante, mais non exclusive. Il ne fait ainsi pas toujours suite à un échec aux examens. L'impact est néanmoins toujours présent à travers la difficulté de gérer simultanément deux activités parfois très éloignées. »

D'autres aspects transparaissent dans les entretiens, montrant par exemple comment ce cumul conduit à une redéfinition du projet initial ou à l'émergence de nouveaux souhaits, mais aussi à des découragements et un sentiment d'échec. Un processus de régulation de tensions émerge où s'opèrent des points de basculement pouvant mener à l'arrêt des études. Il arrive aussi que ces tensions conduisent à l'abandon du travail en cours d'études. Dans la plupart des cas, **il s'agit de choix entre donner la priorité au travail rémunéré ou au travail universitaire, entre une vie d'étudiant avec peu de ressources financières ou un quotidien permettant de consommer davantage ou encore entre une activité ancrée dans le réel économique et social au détriment d'études universitaires vécues comme artificielles.**

5. Effets du travail sur les manières d'étudier

L'OVE (2019) s'est intéressé plus particulièrement aux étudiants ayant travaillé sur les trois années d'observation : les étudiants salariés ayant mené cette activité de manière récurrente inférieure à un mi-temps (trajectoire 2), de manière récurrente supérieure à un mi-temps (trajectoire 7), ceux ayant arrêté (trajectoire 4) ou au contraire démarré (trajectoire 5) une activité au cours de leurs études.

■ Le travail change la manière d'étudier

Les changements portent en priorité sur le fait d'**étudier en étant fatigué** (qualité du temps consacré aux études), le fait de **moins fréquenter les bibliothèques** (approfondissement et travail personnel) et le **manque de travail en groupe** (socialisation étudiante). Les discussions avec les enseignants sont citées en dernier. Les étudiants sont plus touchés par ces changements quand leur activité est régulière (trajectoires 2 et 7).

Des témoignages rapportent une **moindre utilisation des équipements de l'établissement** (ex. salle informatique, équipements sportifs...).

■ Le travail diminue d'abord le temps des loisirs, puis le temps d'étude

Les salariés récurrents (trajectoires 2 et 7) sont très nombreux à avoir diminué leurs temps de loisirs (67 % des travailleurs récurrents légers et 79 % des travailleurs récurrents lourds) et leurs temps d'étude (48 % des travailleurs récurrents légers et 65 % des travailleurs récurrents lourds).

Ces effets s'observent également auprès des anciens salariés (trajectoire 4) et des salariés tardifs (trajectoire 5), mais de façon un peu moins marquée.

■ Le travail augmente l'absentéisme, l'université s'adapte peu aux étudiants salariés

Plus d'un étudiant salarié sur quatre a pu aménager ses horaires de cours ou de TD. Malgré cela, entre 28 et 30 % des travailleurs récurrents ont manqué des cours/TD obligatoires. Pour les principaux intéressés, cet absentéisme s'explique aussi par le fait que les règlements

universitaires prennent trop peu en compte l'exercice nécessaire d'une activité rémunérée : emplois du temps rigides, absences non tolérées, retards en matière de dépôts des devoirs ou de rapports sanctionnés... (Béduwé et al., 2019).

■ Une conciliation études-emploi difficile mais qui oblige à mieux s'organiser

Malgré les difficultés à mener les deux activités de front, les étudiants salariés considèrent *a posteriori* des avantages à ce cumul : **l'obligation qui leur est faite de mieux s'organiser** (78 à 91 % selon le type de trajectoire), **l'encouragement à poursuivre leurs études** (59 à 71 % selon le type de trajectoire), **la rencontre avec des travailleurs plus âgés** (52 à 72 % selon le type de trajectoire) et **la construction d'un projet professionnel** (33 à 56 %).

Lourdement impactés par le cumul études-emploi, les gros travailleurs récurrents (trajectoire 7) sont les plus nombreux à en dénoncer les inconvénients et à en plébisciter aussi les avantages : 91 % disent que cela les oblige à mieux s'organiser, 71 % que cela les encourage à poursuivre leurs études et 56 % que cela les aide à construire un projet professionnel. Il est possible aussi que leur emploi s'insère mieux dans leur projet professionnel et leur donne plus de satisfaction que des étudiants travaillant moins.

■ Le travail régulier : un frein aux séjours d'études à l'étranger

On observe plus de mobilités internationales pour les étudiants d'origine sociale favorisée, décohabitants et sans travail régulier. « **Le travail régulier au cours des études semble être un frein à la mobilité** (10 % des étudiants salariés contre 14 % pour ceux qui ne travaillent pas). Les autres critères semblent peu distinctifs. La bourse sur critères sociaux, l'aide financière, les difficultés financières ou personnelles sont peu discriminantes » (Groult et Macaire, 2019, p.85).

6. Regard critique des étudiants salariés sur leurs études universitaires

■ Le travail étudiant ne suffit pas à expliquer la satisfaction/l'insatisfaction vis-à-vis de ses études

D'après l'OVE (2019), **la majorité des étudiants (de 48 % à 59 % selon les trajectoires) se dit plutôt ou tout à fait satisfait de leurs études**. Les « gros travailleurs récurrents » sont les plus satisfaits, plus même que les étudiants à temps plein. « On retrouve ici ce "paradoxe" qui veut que la gêne manifeste que le travail salarié procure aux étudiants dans le déroulement de leurs études est inversement proportionnel à la satisfaction étudiante » (Béduwé et al., 2019).

Les interviewés conservent un souvenir positif de leur passage à l'université, décrite comme un « lieu d'ouverture culturelle et sociale ».

■ Les étudiants salariés doutent davantage de l'utilité des études

48 % des jeunes estiment que les études sont utiles professionnellement alors que 35 % pensent qu'elles sont surtout utiles personnellement.

Les étudiants ayant travaillé plus qu'un mi-temps et toutes leurs études (trajectoire 7) sont moins nombreux à penser que les études sont utiles professionnellement (37%) (Béduwé et al., 2019).

■ Les étudiants salariés estiment l'adaptation de l'université insuffisante

Les interviewés de l'enquête OVE ont recours aux cours en ligne, au soutien organisé par les associations étudiantes, au jonglage avec le contrôle continu, aux notes de cours empruntées aux amis... Certains s'arrangent avec des enseignants de TD pour avoir un peu plus de souplesse, mais il apparaît qu'il est **«souvent difficile de négocier un emploi du temps en fonction de cette contrainte»** (une activité salariée). Pourtant, de nombreuses universités énoncent l'activité salariée comme un des critères permettant de bénéficier d'aménagements d'emplois du temps ; il revient à l'étudiant de rattraper les cours manqués avec l'aide de ses camarades de promotion dans la majorité des cas. L'efficacité de ces aménagements d'emplois du temps reste donc à nuancer.

Voici un exemple d'une posture de l'université à la fois permissive : la possibilité de passer dans l'année supérieure sans avoir validé l'ensemble des disciplines. Cela complexifie un peu plus l'organisation du travail pour l'étudiant (ex. étudiant en L3 de sociologie devant suivre et valider les cours de L3 mais aussi deux cours de L2 et un cours de L1).

7. Quand l'enseignement supérieur s'adapte aux étudiants salariés

Il est difficile d'ignorer que près d'un étudiant sur deux travaille en plus de ces études et doit faire face à des contraintes temporelles potentiellement très importantes. Comment l'enseignement supérieur prend en compte cette évolution ?

■ Les aménagements d'emplois du temps : une fausse bonne idée ?

Ces aménagements semblent consister principalement en **des dispenses d'assiduité** aux travaux dirigés (TD), la possibilité de changer de groupe-TD, la possibilité de choisir du mode de contrôle (continu ou examen final)... Portent-ils leurs fruits ?

Ces aménagements sont aussi susceptibles d'éloigner les étudiants de leurs études : « Pour améliorer le sort de ces étudiants qui se laissent prendre au piège des petits boulots, c'est plutôt à l'université qu'il faudrait agir. La solution souvent avancée est d'aménager leurs conditions d'études, d'alléger les exigences universitaires et académiques, en offrant des dispenses d'assiduité, par exemple. C'est une fausse solution. Au lieu de leur faciliter la vie, cela accentue leur éloignement du monde de l'enseignement supérieur, aggrave leur décrochage et par là même accentue les inégalités sociales.

Il faudrait au contraire renforcer leur encadrement pour mieux les « rescolariser », avec une plus grande aide financière et pédagogique (petits effectifs, bourses...) » (Pinto, 2014, extrait d'interview, L'Humanité).

■ Contraintes temporelles des étudiants salariés, quelles adaptations pédagogiques?

Un changement de paradigme s'impose pour **tenir compte de la diversité des étudiants**, plutôt que délivrer du savoir via des heures de cours (Buffa-Potente, 2016, p.331-332). La prise de conscience est en cours, notamment avec le **développement des SUP** (services universitaires de pédagogie). **Depuis les années 2000**, les SUP, les CIPE (Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation) ou autre sigle, **se développent et travaillent sur la transformation pédagogique de l'enseignement supérieur.**

Il s'agit de services de soutien à l'enseignement pour accompagner les enseignants dans leurs pratiques. Ils existent les années 1960 dans les pays anglophones, se développent progressivement en France. Accompagner la transformation numérique est une dimension importante de leurs activités mais pas seulement. Quelques exemples :

- CIPE Dijon : <https://inspe.u-bourgogne.fr/centre-d-innovation-pedagogique-et-d-evaluation-cipe>
- ICAP Lyon 1 : <https://icap.univ-lyon1.fr/>
- Plateforme pédagogique Université Lyon : <http://claroline-connect.universite-lyon.fr/>
- SUP Saint Etienne : <https://sup-ujm.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>
- SUP Nantes <https://polytech.univ-nantes.fr/lettre-d-informations/lettre-d-infos-n-17/service-universitaire-de-pedagogie-sup--1129387.kjsp>
- SUP Bretagne Sud : <https://actutice.fr/contacts/>
- SUPTICE Rennes 1 : <https://suptice.univ-rennes1.fr/les-missions-du-service>
- SUP Pau et des pays de l'Adour : <https://sup.univ-pau.fr/fr/accueil.html>
- SIUP Toulouse-Midi Pyrénées : <https://www.univ-toulouse.fr/des-formations-pour-tous/soutenir-transformation-pedagogique>
- SUP Toulouse III : <https://sup.ups-tlse.fr/presentation/orientations.htm>
- SUP-FC (pour les formations et la certification) Franche-Comté : <https://sup-fc.univ-fcomte.fr/>
- SU2IP (d'ingénierie et d'innovation pédagogique) Lorraine : <http://sup.univ-lorraine.fr/>
- CRIP (centre de ressources, d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques) Poitiers
- DIP (direction de l'innovation pédagogique) Lille : <https://dip.univ-lille.fr/>
- etc.

L'association des SUP a été créée en 2014.

Mettre en place de nouvelles approches implique un **engagement important des enseignants, au détriment souvent de leurs activités de recherche**, sans reconnaissance assurée de leur investissement, ni valorisation (cf. thèse de Carole Buffa-Potente, 2016, p.128, sur les adultes reprenant leurs études). Ces approches sont souvent le fait de pionniers, de professionnels passionnés par la pédagogie... Elles posent la question de la légitimité et du soutien institutionnel et financier.

Comment (se) former différemment ?

Une multitude de pratiques existent déjà : enseignement à distance (FOAD formation ouverte à distance), centre d'auto-formation, pédagogie inversée, visioconférences, vidéos, sorties pédagogiques avec un intervenant expert, boîtiers cliqueurs pour rendre les amphis actifs, « nouveaux espaces d'interactions pour apprendre » (mur d'écrans pour travail collectif), appui d'intervenants professionnels extérieurs...

Quelles pédagogies pour répondre aux besoins des étudiants salariés ?

- Favoriser l'autoformation grâce à des ressources numériques.
- Enseigner et apprendre à distance.

C'est le cas de la formation en sciences de l'éducation dispensée à Paris 8 qui propose une pédagogie active avec des étudiants accompagnés par des enseignants très impliqués et passionnés.

D'après les étudiants (Béduwé et al., 2019), l'enseignement à distance serait la solution pour cumuler plus facilement études et emploi car il permet plus de flexibilité sur les horaires et réduit les temps de transport pour un étudiant sur deux globalement, et pour

trois étudiants sur quatre ayant travaillé au moins à mi-temps de manière récurrente (trajectoire 7).

- Revoir l'accueil universitaire comme un préalable + former au « métier d'étudiant ». Cf. exemple des cours d'accueil proposés par Jean-Louis Le Grand en 1994-95 pour les adultes novices inscrits en sciences de l'éducation à Paris8 sur une semaine. « L'objectif étant de donner toutes les chances à ces apprenants de **réussir en se familiarisant avec l'institution, les savoirs et les savoir-faire à acquérir tout en écoutant aussi leurs doutes, leurs questionnements, leurs attentes à travers leurs expériences** [...] il ne cache pas les exigences universitaires, la charge de travail que demande l'engagement en formation et les efforts intellectuels qui seront nécessaires pour apprendre et progresser. Aussi, son approche pédagogique cherche à rassurer, encourager et intéresser ces étudiants pour aller plus loin, de manière fiable et solide, tout au long de leur parcours universitaire. C'est une façon de redonner confiance à ceux qui ont connu des échecs, de leur donner envie, malgré la complexité, de désirer apprendre » (Buffa-Potente, 2016).

8. Quand le travail s'adapte à l'étudiant

■ Pas de contrat de travail spécifique, excepté la possibilité d'un temps très partiel

Il n'existe pas de contrat de travail spécifique même si certains emplois sont fléchés pour des contrats dit « étudiants » car ils concernent souvent les week-ends. Les étudiants signent des CDI ou CDD, à temps plein ou temps partiel. Le travail de nuit, les activités pénibles ou dangereuses, les domaines d'activité soumis à des règles particulières (confection, débit de boissons...) sont interdites aux moins de 18 ans.

Quelques particularités :

- Pour un contrat de travail à temps partiel, la limite normalement supérieure à 24h/semaine (en l'absence de convention ou d'accord) disparaît. L'étudiant peut avoir plusieurs employeurs mais ne doit pas dépasser les durées maximales légales (35 h/semaine).
- Les étudiants travaillant toute l'année (1^{er} sept au 31 août), au moins 60 h /mois ou 120 h/trimestre peuvent être dispensés sous certaines conditions de la cotisation à la sécurité sociale étudiante. Ils dépendent alors du régime général de sécurité sociale destinés aux salariés. Selon les établissements, ce statut d'étudiant salarié peut donner lieu à des aménagements/dispositifs. Si l'activité professionnelle s'interrompt en cours d'année ou si elle ne concerne que les vacances, l'affiliation à la sécurité sociale étudiante et le paiement de la cotisation restent obligatoires (<https://www.eovi-mcd.fr/particuliers/sante/mieux-comprendre/statut-etudiant-salarie-droits-et-conditions>).

Quelques témoignages montrent l'intérêt de trouver un emploi sur le campus (ex. au restaurant universitaire, à la bibliothèque) mais les places sont rares.

■ L'ubérisation de l'emploi étudiant

Depuis 3-4 ans, **des start-ups mettent en relation, via des plateformes numériques, des entreprises et des étudiants pour des petits boulots**. Ce type d'emploi répond à certains besoins mais implique que les étudiants recourent au statut d'autoentrepreneur.

Voici quelques noms de ces plateformes : Side, Brigad (métiers de l'hôtellerie et de la restauration), Student Pop, StaffMe, auxquelles il faut ajouter les plateformes de livraison : Deliveroo, Uber Eats ; ainsi que les plateformes de services à la personne : Happysitters (babysitting).

Les avantages identifiés de ce type d'emploi étudiant sont les suivants :

- Le travail à la carte, quand l'étudiant est disponible (et non pendant les cours ou révisions).
- Le temps de recherche minimisé pour l'étudiant, comme pour l'entreprise en manque de main d'œuvre.
- La réactivité (du jour au lendemain).
- La paie : de 11 à 17 euros de l'heure (Smic horaire 2020 : 10,15 euros bruts de l'heure) et à 5 jours (pour Student Pop).
- Peu de cotisations sociales durant les trois premières années d'exercice (statut autoentrepreneur).

Les points de vigilance relevés sont, quant à eux, les suivants :

- Le statut d'autoentrepreneur indispensable et contestable car les jobs impliquent des liens de subordination : vendeurs, préparateurs de commande, serveurs, distributeurs de flyers...
- Pas de contrat de travail donc pas de droits pour la retraite, pas d'indemnisation en cas de chômage ou d'accident du travail.
- L'étudiant a uniquement sa couverture santé étudiante.
- Le livreur à vélo doit disposer de son propre vélo personnel.
- Davantage d'étudiants que de jobs.
- Les critères de sélection opaques pour les étudiants (ancienneté, domiciliation, compétences, notes obtenues lors des précédentes missions...).
- Concurrence avec l'intérim, soumis à des règles strictes. Certaines plateformes proposent des vrais contrats d'intérim en ligne : Cojob, Staffmatch, Badaken, ou dans la restauration Gofer ou Extracadabra.

L'enquête OVE 2020, actuellement en cours, intègre pour la première fois, des questions relatives au travail salarié des étudiants via des plateformes numériques.

■ Le statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE)

Le dispositif PEPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) a été initié en 2014 par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, afin de favoriser l'esprit d'entreprendre et d'accompagner les projets de tous les étudiants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur). Le statut permet d'accéder au diplôme étudiant-entrepreneur (D2E) qui « privilégie l'apprentissage par l'action et apporte au jeune porteur de projet une formation sur-mesure, selon ses besoins ». Plus de **4500 jeunes ont bénéficié du statut étudiant-entrepreneur** depuis 2014 (www.pepите-france.fr).

Quels enseignements tirer de ce dispositif ?

Une enquête réalisée par CSA research (2016) montre un retour très positif du dispositif. « Plus combatifs, plus déterminés et plus optimistes que l'ensemble des étudiants, les étudiants entrepreneurs se déclarent également plus aventuriers et tournés vers le progrès. C'est sans doute la raison pour laquelle ils s'approprient si largement ce statut, qui fait écho à leur envie de mener leurs rêves jusqu'au bout. Répondant à un désir d'entreprendre partagé par près d'un étudiant sur deux, le statut d'étudiant entrepreneur rencontre un très bon accueil auprès de cette cible (90 % pensent que c'est une bonne chose), et ce malgré une notoriété en demi-teinte puisqu'aujourd'hui près de quatre étudiants sur dix ne voient pas de quoi il s'agit. Outre cet accueil très positif, le statut d'étudiant-entrepreneur enregistre des niveaux de satisfaction très élevés, avec plus des trois-quarts des usagers satisfaits. **Seule ombre au tableau, la difficulté à concilier études et projets entrepreneuriaux, soulevée par 53 % de l'ensemble des étudiants** ».

9. La santé des étudiants salariés

« Les étudiants ont globalement une perception plutôt positive de leur état de santé : 73 % considèrent que, durant les quatre semaines précédant l'enquête, leur santé était bonne ou très bonne ; 5 % évaluent leur santé comme étant mauvaise ou très mauvaise. Pour autant, ce jugement n'est pas uniforme au sein de la population étudiante. Les étudiants s'estiment plus souvent en bonne ou très bonne santé que les étudiantes (80 % contre 68 %), qui, elles, considèrent davantage avoir une santé moyenne (26 % contre 15 %). De même, la perception positive de l'état de santé s'amenuise avec l'avancée en âge : 76 % des moins de 20 ans s'estiment en bonne ou très bonne santé, contre 69 % des plus de 25 ans » (OVE, 2018).

Toutefois, l'UNEF (2019) dénonce dans son enquête annuelle sur le coût de la vie étudiante une forte précarité des étudiants touchant le domaine de la santé : suppression du régime étudiant de la sécurité sociale en 2018, baisse importante du taux d'étudiant titulaire d'une complémentaire santé (69 % en 2018 contre 85 % en 2017), diminution de la prévention et de l'information sur les campus... **42 % des étudiants déclarent avoir renoncé aux soins faute de moyens en 2018**, contre 35 % en 2014 (UNEF). D'après l'enquête OVE (2018), **30 % des étudiants ont renoncé à des soins ou des examens médicaux au cours des 12 derniers mois pour des raisons financières** (25 % des hommes et 34 % des femmes).

L'enquête « santé des étudiants » 2018 de l'OVE (données collectées pendant l'année 2015-16) met en évidence une seule distinction significative des étudiants salariés en comparaison des étudiants ne travaillant pas : **plus de la moitié des étudiants salariés sautent des repas (52 %)**.

10. SOURCES

- Beduwé Catherine, 2019, « La professionnalité et l'employabilité des étudiants », CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire).
- Beduwé Catherine, Berthaud Julien, Giret Jean-François et Solaux Georges, 2018, « Les relations entre l'emploi salarié et les interruptions d'études à l'université, Éducation et Sociétés n°41/2018/1.
- Béduwé Catherine, Berthaud Julien, Giret Jean-François, Solaux Georges, 2019, « Salariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie », Observatoire national de la vie étudiante (OVE), La Documentation Française.
- Boisson-Cohen Marine, Garner Hélène, Zamora Philippe, 2017, « L'insertion professionnelle des jeunes », rapport de diagnostic France Stratégie-Dares.
- Buffa-Potente Carole, 2016, « La pédagogie universitaire en question(s) : points de vue d'étudiants en reprise d'études de master, d'enseignants-chercheurs et de responsables institutionnels » (thèse).
- Castell Laura, Portela Mickaël et Rivalin Raphaëlle, 2016, « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes, Insee Première n°1603, juin 2016.
- Cordazzo Philippe, Guégnard Christine et Landrier Séverine, 2019, « Quand études et autonomie riment avec vulnérabilité », consulté le 9 avril 2020 : <https://sms.hypotheses.org/11667>
- Galland Olivier, 2019, « Précarité étudiante : de la difficulté d'une évaluation, The Conversation, consulté le 9 avril 2020 : <https://theconversation.com/precarite-etudiante-de-la-difficulte-dune-evaluation-126872>
- Galland Olivier, 2012, « Revenus étudiants : des fortes disparités liées à la diversité des parcours », Bulletin d'études et de synthèses de l'Observatoire de la jeunesse Injep, consulté le 9 avril 2020 : https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/09/JES11_revenus-etudiants.pdf#page=1&zoom=auto,-14,526
- Grégeon Philippe, « Parcours précaires. Enquête sur la jeunesse déqualifiée, Travail et emploi 2016/1 (n°145).
- Groult Séverine et Macaire Simon, 2019, « Mobilités internationales d'études : un départ bénéfique ? » Une étude exploratoire à partir du panel des bacheliers 2008 du SIES-MESRI (panel de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), in « Vulnérabilités étudiantes : les chemins attendus de la réussite », 2019, Céreq (centre d'études et de recherche sur les qualifications).
- Landrier Séverine, Cordazzo Philippe et Guégnard Christine, 2019, « Mes études, mes réussites, mes galères à l'Université », consulté le 9 avril : 2020 <https://sms.hypotheses.org/11266>
- Observatoire national de la vie étudiante (OVE), 2018, « Repères sur la santé des étudiants », consulté le 6 mai 2020 : http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Reperes_sante_etudiants_2018.pdf
- Paivandi Saeed, « Performance universitaire, apprentissage et temporalité des étudiants », Revue française de pédagogie, 2018/1 (n°202), p.99-116.
- Pinto Vanessa, 2014, « À l'école du salariat. Les étudiants et leurs "petits boulots" », Puf.
- Pinto Vanessa, 2016, « Deux jeunesses face à la "loi travail" », Le Monde diplomatique, avril 2016, p.4-5 : <http://www.monde-diplomatique.fr/2016/04/PINTO/55207>
- Pinto Vanessa, 2014, « Les jobs étudiants, un apprentissage de la précarité », propos recueillis par Pierre Duquesne, L'Humanité, 20 octobre 2014 : <http://www.humanite.fr/vanessa-pinto-les-jobs-etudiants-un-apprentissage-de-la-precarite-555047>

- Pinto Vanessa, 2019, contribution dans « Étudier et travailler à côté, Manuel indocile de sciences sociales », p.700-705.
- Pinto Vanessa, Poullaouec Tristan, Trémeau Camille, 2019/2, « Les étudiants et leurs parents face à l'exercice d'activités rémunérées en cours d'études : quatre portraits de familles », Revue française des affaires sociales, 2019/2, p.97-118.
- UNEF, « Enquête annuelle sur le coût de la vie étudiante 2019 », consulté le 6 mai 2020 : <http://unef.fr/wp-content/uploads/2019/08/Dossier-panier-social-3.pdf>

Sources journalistiques sur l'ubérisation des jobs étudiants

- Béchaux Stéphane, 10 avril 2019, « L'ubérisation gagne le marché des jobs étudiants », Le Monde Économie & Entreprise Campus
- <https://www.alternatives-economiques.fr/vague-de-luberisation-deferle-jobs-etudiants/00089246>
- <https://www.alternatives-economiques.fr/jobs-etudiants-rattrapes-luberisation/00089789>
- <https://www.franceinter.fr/emissions/histoires-economiques/histoires-economiques-14-mai-2019>
- <https://www.franceculture.fr/emissions/itineraire-bis/la-jungle-des-livreurs-velo>

Autres ressources

- Conférences de consensus à la demande du MENESR sur la « Transformation pédagogique de l'enseignement supérieur ». Premières conférences les 16-17 déc. 2015, « Réussite et échec dans l'enseignement supérieur. Quels éclairages de la recherche ? ».
- <http://www.sup-numerique.gouv.fr/cid94593/conferences-de-consensus-transformation-pedagogique-de-l-enseignement-superieur.html#programme-conference-consensus>

RETROUVEZ
TOUTES LES ÉTUDES SUR

[https://temps.
millenaire3.com/](https://temps.millenaire3.com/)

BLOG TEMPS & MODES DE VIE

M3 LA PROSPECTIVE
DE LA MÉTROPOLE DE LYON

GRANDLYON
la métropole



MIEUX CONCILER LES RYTHMES DE VIE A L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE

TEMPS
& MODES DE VIE

MÉTROPOLE DE LYON
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE
ET DU DIALOGUE PUBLIC
20 RUE DU LAC - 69399 LYON CÉDEX 03